



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Réunion du mercredi 15 octobre 2025

PV n°7 – Saison 2025/2026

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 80 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

Présents : MM José Roméro, Louis Finance.

Excusés : Mme Christelle Schroder, M. José De Jesus,

Contrôle des feuilles de matchs.

D1 11Teamsports

Horaires

Les matchs suivants concernant l'équipe 2 de Marmande sont décalés du samedi au dimanche, courrier de la Mairie de Marmande, plan sobriété 2025.

MARMANDE 2 – LAUGNAC du 06.12.2025 se jouera le dimanche 07.12.2025 à 15h00

MARMANDE 2 – MONFLANQUIN du 28.02.2026 se jouera le dimanche 01.03.2026 à 15h00

MARMANDE 2 – GONTAUD du 28.03.2026 se jouera le dimanche 29.03.2026 à 15h00

D4 Vini Prim

Report

Match n°54719473 LE MAS 3 – ARC EN CIEL SOS remis au 16.11.2025 est de nouveau repoussé au 14.12. 2025, ce match se jouera impérativement à cette date. Plus aucun report ne sera accordé, l'équipe qui ne pourra honorer cette date sera déclarée forfait par la Commission.

D4 Vini Prim

Inversion

Match n°54719569 CASSENEUIL 3—ARC EN CIEL SOS du 01.02.2026 à 15h00 , ce match est inversé et se jouera à la même date sur le terrain de SOS, le club de CASSENEUIL ayant l'équipe 1 et 2 qui jouent à domicile ce jour-là.

Le Président

J. Roméro